



Accident de la route

Par **Saryna**, le **09/01/2019** à **12:47**

Bonjour,

J'ai eu il y a 2 ans un accident de la route. Les circonstances étaient : en ville double voie mon clignotant droit enclenché et mon véhicule a l'arrêt en biais vers la droite, donc manoeuvre en cours mais feu passer au rouge et je suis la dernière voiture de la file donc manoeuvre interrompu par le feu et les véhicules qui devant moi se sont arrêtés, donc mon véhicule engagé sur la voie où je souhaite m'insérer j'attends que les véhicules devant avance pour finir ma manoeuvre. Au moment où je fonce ma manoeuvre un 2 roues surgit du trottoir et me fonce dedans par la droite toujours et est projeté vers le trottoir d'où ils venaient. Très vite je me suis garée et je suis allée le relever. Il allait bien il ne fallait pas appeler les pompiers ni faire de constat il m'a dit que je pouvais partir que c'était de sa faute. N'étant pas assuré je suis parti. Quelques mois après je suis convoqué au commissariat et on m'apprend qu'il a porté plainte. J'explique qu'il était en tord et qu'il l'a reconnu et qu'il n'avait rien. On me dit que les pompiers sont intervenus, or je ne le savais pas car il a dû le faire dans mon dos. Je reçois des mois après un courrier du FGAO me réclamant 1545€ puis 6900€ le montant change du tout au tout sans explication. Je les contacte mais ils ne savent pas quoi me dire. Je ne sais pas quoi faire car je n'étais pas responsable.

Par **Chaber**, le **09/01/2019** à **14:29**

bonjour

[quote]

J'explique qu'il était en tord

[/quote]

C'est votre point de vue

[quote]

mon clignotant droit enclenché et mon véhicule a l'arrêt en biais vers la droite, donc manoeuvre en cours mais feu passer au rouge et je suis la dernière voiture de la file donc manoeuvre interrompu par le feu et les véhicules qui devant moi se sont arrêtés, donc mon véhicule engagé sur la voie où je souhaite m'insérer j'attends que les véhicules devant avance pour finir ma manoeuvre. Au moment où je fonce ma manoeuvre un 2 roues surgit du trottoir et me fonce dedans par la droite toujours et est projeté vers le trottoir d'où ils venaient.

[/quote]

Rien ne prouve que le 2 roues vous a doublé par la droite. C'est vous le perturbateur qui change de direction lui coupant la route. Il vous appartenait de serrer le trottoir.

Si vous étiez assuré il y aurait eu application de la convention IDA



Cas 15

Accident de la route responsabilités **Cas 15** Y change de file.

Part de responsabilité pour X et Y X 0 pour cent Y 100 pour cent

Vous n'avez plus qu'à transiger avec le FGAO, de préférence en prenant un un avocat spécialisé